



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 2, 29 mai 2024

Principaux insecticides et acaricides homologués dans les solanacées en 2024

Ce bulletin d'information regroupe les principaux insecticides, bio-insecticides, acaricides et bioacaricides homologués dans les cultures de légumes-fruits : les tomates, les poivrons et piments, les aubergines et les cerises de terre. On n'y retrouve ni les traitements de semences ni les produits homologués contre les ennemis rares ou occasionnels. Pour plus d'information sur les traitements de semences et la prévention des risques pour la santé et l'environnement : [Mieux comprendre les étiquettes de semences enrobées en culture maraîchère](#).

Avant d'utiliser un pesticide, toujours lire attentivement l'étiquette du produit et suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de Santé Canada en cliquant sur le nom de chaque produit dans le tableau.

Indications particulières

Légumes de transformation

Les informations dans les tableaux ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer aux légumes de transformation. Consultez les étiquettes pour connaître les informations spécifiques aux solanacées cultivées pour la transformation s'il y a lieu.

Biopesticides

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux et identifiés par le pictogramme BIO. Avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#).

Produits nécessitant une justification et une prescription agronomiques

Les produits homologués dans les solanacées contenant les molécules nécessitant une [justification et une prescription agronomiques](#) (thiaméthoxame, imidaclopride) sont identifiés dans ce bulletin par le pictogramme suivant :

Pour plus d'information sur les produits visés, les conditions et un modèle de justification et prescription agronomique : [Comprendre la justification et la prescription agronomiques](#).

Utilisation de pesticides dans les grands tunnels

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) définit un grand tunnel comme étant une structure sans fondation recouvrant les cultures dans les champs, avec une ou plusieurs baies, et généralement couverte d'un matériau imperméable. Les grands tunnels peuvent être saisonniers et mobiles et sont principalement ventilés par les ouvertures situées aux extrémités et sur les côtés : [tunnels-pesticides-fra.pdf \(canada.ca\)](#).

L'ARLA n'a pas encore évalué spécifiquement les pesticides homologués pour une utilisation dans les grands tunnels. En attendant une directive, l'ARLA a statué que les produits homologués à la fois pour le champ et la serre sont à privilégier, mais les produits homologués, soit pour le champ, soit pour la serre, peuvent être utilisés dans les tunnels et les serres froides, et dans les serres trois saisons, **à moins d'indications contraires sur l'étiquette des produits.**

L'ARLA recommande ces pratiques pour l'utilisation de pesticides dans les grands tunnels :

- Prioriser des pesticides homologués à la fois pour des utilisations au champ et en serre.
- Limiter l'application de pesticides lorsque les grands tunnels sont en place.
- Autant que possible, le profil d'emploi et le matériel d'application devraient correspondre le plus possible à ceux qui sont recommandés sur l'étiquette des produits pour l'utilisation en serre.
- Respecter le délai de sécurité le plus strict de l'étiquette. Si aucun délai de sécurité n'est indiqué sur l'étiquette, **respecter un délai de sécurité d'au moins 12 heures** avant d'autoriser quiconque à retourner dans la structure.

Les produits homologués uniquement pour un usage en serre n'ont pas été inclus dans les présents tableaux, mais peuvent être consultés ici :

- [Insecticides et acaricides homologués en 2024 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)
- [Fongicides homologués en 2024 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)

Contenu des tableaux

Groupe de résistance

Les produits sont regroupés par groupe de résistance. Le groupe de résistance correspond à la classification du [Comité d'action sur la résistance aux insecticides](#) (IRAC). **Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes de résistance différents, afin de retarder ou de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide.**

Certains insectes sont susceptibles de développer de la résistance à un ou plusieurs pesticides. Ce [rapport](#) de l'IRDA présente les principaux insectes et acariens connus pour avoir développé des résistances, au Québec et en Amérique du Nord. Une liste des insectes et acariens confirmés résistants et soupçonnés résistants est disponible sur le site Web de SAgE pesticides dans les fiches de chaque produit : <https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheProduit>.

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion de la résistance aux pesticides, veuillez consulter la fiche technique [Prévention et gestion de la résistance des ennemis des cultures aux pesticides](#) sur Agri-Réseau.

Dose par hectare et dose maximale par saison

Il est important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom (surligné en bleu) de chaque produit.

IRS et IRE

Indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement.

Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels ([Fiche EPI](#)) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risque par produit dans la base de données de [SAgE pesticides](#). De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.

Délai de réentrée et délai avant récolte

Délai de réentrée

Le respect de ce délai avant l'entrée au champ est très important pour éviter les risques d'exposition cutanée et, à un moindre niveau, respiratoire. Les délais de réentrée peuvent varier selon les activités; il faut toujours consulter l'étiquette.

Délai avant la récolte

À respecter afin d'éviter la présence de résidus de pesticides dans les aliments.

Cotes de risque

Pour plus d'information sur l'impact de certains pesticides sur les abeilles, vous pouvez consulter la fiche technique [Protégeons les abeilles des pesticides](#). Cette fiche fournit une liste de bonnes pratiques d'utilisation afin de minimiser les effets néfastes des pesticides sur les abeilles. Toutes ces bonnes pratiques s'appliquent aussi à la protection des pollinisateurs indigènes.

Les cotes de risque pour la santé et l'environnement proviennent de [SAgE pesticides](#).

Voici leur signification :

Faible

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque faible pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible. L'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Léger

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque léger pour la santé et l'environnement. Ces produits peuvent normalement être utilisés sans danger important. L'exposition à ces pesticides n'exclut pas la nécessité de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Modéré

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque modéré pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Élevé

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque élevé pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Extrêmement élevé

Correspond au symbole  dans SAgE pesticides. Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque extrêmement élevé pour la santé humaine ou l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Changements aux homologations de certains produits

Fins d'homologation

DIPEL WP

L'ARLA et la compagnie titulaire nous avisent que l'utilisation du DIPEL WP devra cesser en 2025 :

- Dernier jour de vente par les titulaires d'homologation : 1^{er} octobre 2021
- Dernier jour de vente au détail : 1^{er} octobre 2022
- Date de la dernière utilisation : 1^{er} octobre 2025

MALATHION 500

L'ARLA et la compagnie titulaire nous avisent que l'utilisation du MALATHION 500 devra cesser en 2025.

- Dernier jour de vente par les titulaires d'homologation : 1^{er} septembre 2023
- Dernier jour de vente au détail : 1^{er} septembre 2024
- Date de la dernière utilisation : 1^{er} septembre 2025

Nouvelles homologations, modifications et ajouts au tableau

CIMEGRA (groupe 30) est maintenant homologué pour tout le groupe de cultures 8-09 en pulvérisation foliaire contre le doryphore de la pomme de terre.

SIVANTO PRIME (groupe 4D) : nouvel usage mineur en application sur le sillon au moment de la transplantation pour l'aubergine et la tomate contre le doryphore de la pomme de terre.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web suivant : [Comprendre la justification et la prescription agronomiques](#). Les produits qui requièrent une justification agronomique sont identifiés par le pictogramme suivant :

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Alex-Antoine Fortier-Brunelle, agronome (MAPAQ) et Nadia Surdek, agronome (PleineTerre). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Cindy Ouellet (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé		Risque pour l'environnement			Mode d'action				
																Mammifères incluant l'homme		Organismes aquatiques	oiseaux	abeilles	sur l'insecte	dans la plante			
Altise - traitement foliaire																									
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B		x			1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	4/ND	L	E		E					ND			
UP-CYDE 2.5 EC		Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	210	12 h	3 j	3/ND	M	E						X	X		X	
MATADOR 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	12 h	7 j	3/250 ml	E	E	M	F	M	F	M	X	X	X		
SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x																					
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166	196			5/1 400 ml								X	X		X	
PERM-UP		Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 822 ml	M	EE	E	F	E	E	X	X	X			
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A	x																					
TROUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette	L			M	M	E		x	x		x	
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6 /28	x	x	x	x	385-741 ml	60	222	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	E			E		M	F		x	x	x	
VAYEGO 200 SC		Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml				F							ND	
EXIREL		Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-1 000 ml	4	173	12 h	1 j	4/4,5 L	F	F	M	F								ND
Altise de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation																									
ORTHENE 97%		Acéphate	1B	x				928 g	18	132	12 h	S. O.	1	L	E	F	M	E					ND		
Cicadelle de la pomme de terre - traitement foliaire																									
CYGON 480-AG		Diméthoate	1B	x				550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND	L	F	M	E	F	M	E	x	x	x		
LAGON 480 E		Diméthoate	1B	x																					
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND	L	E	E	F	M	E	ND	ND	ND	ND		
MALATHION 85 E		Malathion	1B	x				735-975 ml																	
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B		x			1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	2/ND	L	F	M	E	F	M	E	ND	ND	ND	ND	
MALATHION 85 E		Malathion	1B	x				610-1 345 ml																	
UP-CYDE 2.5 EC		Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	157	12 h	3 j	3/ND	M							x	x		x	
MATADOR 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	12 h	1 j	7 j	3/250 ml	E	E	M	F	M	E	ND	ND	ND	ND	
SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x																					
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II	BIO	Pyréthrine	3A	x				2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L								x	x		x	
ADMIRE 240		Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	1 j	7 j	1/ND								x	x	x		
SIVANTO PRIME		Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	500-1 000 ml	18	77	12 h	1 j	ND/2 000 ml											ND	
Doryphore de la pomme de terre - à la transplantation																									
ORTHENE 97%		Acéphate	1B	x				928 g	18	132	12 h	S. O.	1	L	E	F	M						ND		
VERIMARK		Cyantraniliprole	28	x				Consulter l'étiquette	3	174	12 h	S. O.	1/1,7 L	F	F	M	F	E						ND	
SIVANTO PRIME		Flupyradifurone	4D	x		x		Consulter l'étiquette	14	118	12 h	45 j	1/2 000 ml	L	M	F	M	M						ND	

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé		Risque pour l'environnement		Mode d'action			
																Mammifères incluant l'homme		Organismes aquatiques	oiseaux	abeilles	sur l'insecte	dans la plante	
Doryphore de la pomme de terre - traitement foliaire																							
BIOTITAN WP	BIO	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	Inconnu	x	x	x		400-800 g/100 L d'eau	5	ND	4 h	0 j	S. O.	M	F	ND					ND		
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND	L	E	E					ND		
UP-CYDE 2.5 EC		Cyperméthrine	3A	x				140 ml	210	157	12 h	3 j	3/ND	M	M						x	x	x
DECIS 100 CE		Deltaméthrine	3A	x				50-75 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND		F	E					x	x	x
MATADOR 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	2 ou 3/250 ml	E	E	M	F	M			x	x	x
SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x																x	x	x	
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166	196			5/1400 ml								x	x	x
PERM-UP		Perméthrine	3A	x				180-260 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 822 ml	M	EE	E	F	M			x	x	x
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A	x																x	x	x	
TROUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette	L	E	M	M				x	x	x
ASSAIL 70 WP		Acétamipride	4A	x	x			40-80 g	20	1	12 h	7 j	2/240 g	M	M		F				x	x	x
ADMIRE 240	☒	Imidaclopride	4A	x	x	x	x	200 ml	6	211	12 h	7 j	1/ND	L	F	F	E			x	x	x	
ALIAS 240 SC	☒	Imidaclopride	4A	x		x							1 j							x	x	x	
CORMORAN		Acétamipride et novaluron	4A		x			440-700 ml	24	37	12 h	7 j	2/2,63 L	M	M	E					x	x	x
SIVANTO PRIME		Flupyradifurone	4D	x	x	x	x	750-1 000 ml	18	77	12 h	1 j	ND/2 000 ml	L		M					Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	ND	
ENTRUST	BIO	Spinosad	5	x	x	x	x	167 ml	4	73	12 h	1 j	3/ND	F	F		F				x	x	x
SUCCESS		Spinosad	5	x	x	x	x	83 ml									E				x	x	x
DELEGATE		Spinétorame	5	x	x	x	x	160-240 g	7	100	12 h	1 j	3/600 g	M							x	x	x
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6/28	x	x	x	x	556-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223L	E	E		M				x	x	x
EXIREL		Exirel	28	x	x	x	x	750-1 000 ml	4	173	12 h	1 j	4/4,5 L	F			E				ND		
HARVANTA 50SL		Cyclaniliprole	28	x	x	x	x	0,8-1,2 L	6	145	12 h	1 j	3/3,6L	L			M				ND		
CORAGEN MAX		Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	83-125 ml	4	91	12 h	1 j	4/375 ml	F			F				x	x	x
VAYEGO 200SC		Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml	E	E		F				ND		
CIMEGRA		broflanilide	30	x	x	x	x	125-187,5 ml	200	256	12 h	24 h	2/ND	L	EE		E				ND		

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé		Risque pour l'environnement		Mode d'action											
																Mammifères incluant l'homme	Organismes aquatiques	oiseaux	abeilles	sur l'insecte	dans la plante										
Noctuelle (ver de l'épi) - traitement foliaire																															
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A	x				200-280 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 400 ml	M	EE	E	F	E			x	x		x							
PERM-UP		Perméthrine	3A	x				260-365 ml	174				5/1 822 ml								x	x		x							
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A	x				260 ml	166													x	x		x						
DANITOL		Fenpropathrine	3A	x	x	x		779 ml	25	278	1 j/7 j/11 j	3j / 7 j	1/779ml	E	F	E	F	E			Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par activité		ND								
		Fenpropathrine	3A	x				779 ml			1 j/6 j/17 j	3j / 6 j	4/3,118 L								ND										
TOUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette	L	E	M	M	E			x	x		x							
BIOPROTEC PLUS	BIO	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11A	x				0,9 L	5++	ND†	4 h	0 j	ND								ND										
DIPEL 2X DF	BIO	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11A	x				550 g					ND								ND										
XENTARI WG	BIO	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	11A	x	x	x	x	500-1 000 g					ND								ND										
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6/28	x	x	x	x	556 ml	60	105	12 h	7 j	4/2,223L	E	E	M	M	E			x	x	x								
CORAGEN MAX		Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	83-125 ml	4	91	12 h	1 j	4/375 ml								x	x		x							
EXIREL		Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L								ND										
VOLIAM XPRESS		Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28/3A	x	x	x	x	500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND	E	E	E	F	M			x	x		x							
Pucerons - traitement foliaire																															
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	2 L/100 L d'eau	5++	53	4 h	0 j	S. O.	F	F	M	M	M			ND										
OPAL	BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L/ha					100								ND										
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO	Huile de canola	NC	x	x	x	x	Dilution 1:50	5++	ND†	4 h	0 j	4/ND	M	ND		ND		ND												
SUFFOIL-X	BIO	huile minérale	NC	x	x	x	x	12,9 L/1 000 L d'eau					86	110	12 h	0 j	8/ND			ND											
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II	BIO	Pyréthrine	3A	x				2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L	M	F	M	F	E			x	x		x							
TOUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau					74++	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette						x	x		x					
CYGON 480-AG		Diméthoate	1B	x				550-1 000 ml	66	132	12 h	7 j	2/ND	L	E	M	F	M			x		x								
LAGON 480 E		Diméthoate	1B	x																	x	x		x							
CYGON 480-AG		Diméthoate	1B	x				700-1 000 ml	66	132	12 h	3 j	4/ND										x	x		x					
LAGON 480 E		Diméthoate	1B	x															x	x		x									
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND	L	E	M	F	M			ND										
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B		x			1,4-3 L					110	144	12 h	3 j							ND								
MALATHION 85E		Malathion	1B	x				735-975 ml	76	121	12 h	3 j	4/ND	L	E	M	F	M			ND										
MALATHION 85E		Malathion	1B		x			535-1 345 ml					92	144	12 h	3 j							ND								

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé			Risque pour l'environnement			Mode d'action			
																Mammifères incluant l'homme	oiseaux	abeilles	Commentaires	Contact	Ingestion	Systémique	Non systémique		
EXIREL		Cyantraniliprole	28	x x x x x				500-1 500 ml	5	175	12 h	1 j	4/4,5 L	F	F	M		E						ND	
VAYEGO 200SC		Tétraniliprole	28	x x x x x				150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml	E		E								ND	
BELEAF 50SG		Flonicamide	29	x x x x x	x			120-160 g	24	11	12 h	0 j	3/0,6 kg	L	E	F		F						Consulter l'étiquette pour les espèces de pucerons contre lesquelles ce produit est homologué.	
Pucerons - application au sol ou dans l'eau de transplantation																									
ORTHENE 97%		Acéphate	1B	x				928 g	18	132	12 h	S. O.	1		E									ND	
SIVANTO PRIME		Flupyradifurone	4D	x x x x x				Consulter l'étiquette	22	118	12 h	45 j	1/2 000 ml	L	M	F	M	M						Maximum par saison : applications au sol et foliaires incluses	ND
Punaise terne																									
LAGON 480 E		Diméthoate	1B	x				0,55-1 L	66														x	x	x
CYGON 480-AG		Diméthoate	1B		x			500-700 ml	58	132	12 h	7 j	2/ND	L		F	M	E					x	x	x
LAGON 480 E		Diméthoate	1B		x																		x	x	x
MATADOR 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	12 h	7 j	3/250 ml	E		M	G	M					x	x	x
SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x																		x	x	x	
BELEAF 50SG		Flonicamide	29	x x x x x				200-300 g	27	11	12 h	0 j	3/0,6 kg	L		F		F					x	x	x
Punaises Pentatomidae																									
DANITOL		Fenpropothrine	3A	x x x x				779 ml	25	278	1 j/7 j/11 j	3-7 jours	1/779 ml	E	F	E	F	E						Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité.	ND
		Fenpropothrine	3A	x				779 ml			1 j/6 j/17 j		4/3,118 L												
Pyrale du maïs																									
ORTHENE 97%		Acéphate	1B	x				850 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2/ND	L	E	F	M						Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité.	ND	
DECIS 100 CE		Deltaméthrine	3A	x				125-150 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND		F								x	x	x
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A	x				140 ml	159	196	12 h	1 j	4/600 ml	M	EE	E	F					x	x	x	
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A	x				180 ml	159	196	12 h	1 j	4/780 ml									x	x	x	
PERM-UP		Perméthrine	3A	x																		x	x	x	
TROUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x x x x				5 L/100 L d'eau	74††	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette	L	E	M	M					x	x	x	
CORMORAN		Acétamipridine et novaluron	4A/15	x				650-750 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L	M	M	E		F				x	x	x	
ENTRUST	BIO	Spinosad	5	x x x x				167 ml	4	73	12 h	1 j	2	F								x	x	x	
SUCCESS				x x x x				83 ml						F	F	F		E				x	x	x	
DELEGATE		Spinétorame	5	x x x x				160 g	7	100	12 h	1 j	3/600 g	M								x	x	x	
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6/28	x x x x				370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223L	E	E	M		M				x	x	x	
BIOPROTEC PLUS	BIO	Bacillus thuriensis var. kurstaki	11A	x				1,8 L	5††	ND†	4 h	1 j	2 à 4	L		ND								ND	
RIMON 10 EC		Novaluron	15	x				410-820 ml	4	36	12 h	1 j	3	F		E								ND	
INTREPID		Méthoxyfénozide	18	x x x x				0,3-0,6 L	13	92	12 h	1 j	ND	L	M	F						x	x	x	
CORAGEN MAX		Chlorantraniliprole	28	x x x x				83-125 ml	4	91	12 h	1 j	4/375 ml	F	F	M						x	x	x	
EXIREL		Cyantraniliprole	28	x x x x				500-750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L					M					ND		
VAYEGO 200SC		Tétraniliprole	28	x x x x				150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml	E	E	E		E						ND	
VOLIAM XPRESS		Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28/3A	x x x x x				500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND					M				x	x	x	

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Carise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé		Risque pour l'environnement		Mode d'action				
																Mammifères incluant l'homme		Organismes aquatiques	oiseaux	abeilles	sur l'insecte	dans la plante		
Tarsonème																								
OPAL	BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L	5++	100	4 h	0 j	ND	F	F	M	M	M						
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO	Huile de canola	NC	x	x	x	x		5++	ND+	S.O.	0 j	4/ND	L		ND								
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4	E	E	F	E							
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6/28	x	x	x	x	385-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	E		M	F	M						
OBERON		Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	1 j	3/1 800 ml	M										
Tétranyque à deux points - traitement foliaire																								
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	2 L/100 L d'eau	5++	53	4 h	0 j	ND	F	F	M	M	M						
OPAL	BIO	Sels de potassium d'acides gras	NC	x	x	x	x	14-38 L						L		M	M	M	M					
DOUBLE DOWN SPRAY OIL	BIO	Huile minérale	NC	x	x	x	x	10 L dans 1 000 L d'eau	86	132	12 h	ND	8/ND	L										
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVERISATION 13E	BIO	Huile minérale	NC	x	x	x	x	10 L dans 1 000 L d'eau						M		M	M	F	Ne pas appliquer en plein soleil					
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO	Huile de canola	NC	x	x	x	x	Consulter l'étiquette	5++	ND+	S.O.	0 j	4/ND	F		ND								
SUFFOIL-X	BIO	huile minérale	NC	x	x	x	x	12,9 L/1 000 L d'eau	86	110	12 h	0 j	8/ND	M	M	M	M	F						
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B	x				1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4	E										
MALATHION 85 E		Malathion	1B	x				735-975 ml	76					M	E	F	E	F						
MALATHION 500 (fin d'homologation)		Malathion	1B		x			1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	4	E										
MALATHION 85 E		Malathion	1B		x			535-1 345 ml	92					E	E	F	E	F						
DANITOL		Fenpropothrine	3A	x	x	x		779 ml	25	278	1 j/7/11 j	3j-7j	1/779 ml	F					Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité.					
		Fenpropothrine	3A	x				779 ml						1j/6j/17 j	3j-6j	4/3,118 L	F	E						
TOUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A/NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	1 j	Voir l'étiquette	L	E	M	M	M						
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6/28	x	x	x	x	385-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	E					M					
KANEMITE 15 SC		Acéquinocyl	20B		x			2,1 L	14	25	12 h	1 j	ND	E	F	E	F	F						
ACRAMITE 50 WS		Bifénazate	20D	x	x	x	x	851 g	12	20	12 h	3 j	1	M										
MAGISTER SC		Fénazaquin	21/39	x	x	x	x	1,75-2,34 L	93	129	12h/3 j	3 j	1/2,34 L	E	M	E	M	F	Consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité.					
OBERON		Spiromesifen	23	x	x	x	x	500-600 ml	73	9	12 h	1 j	3/1 800 ml	E										
NEALTA		Cyflumetofen	25A	x				1 L	176	16	12 h	3 j	2	F					ND					

NOM COMMERCIAL	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	Tomate	Poivron	Aubergine	Cerise de terre	Dose/ha (dose par application)	IRS	IRE	DR	DAAR	Maximum d'applications par année/dose maximale de produit par saison par hectare	Toxicité aigüe	Effets à long terme	Risque pour la santé			Risque pour l'environnement			Mode d'action						
																Mammifères incluant l'homme			Organismes aquatiques oiseaux abeilles			sur l'insecte		dans la plante				
Contact	Ingestion	Systémique	Non systémique																									
Vers gris - traitement foliaire																												
MATADOR 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x				83-125 ml	332	72	1 j	7 j	3/250 ml	M		E		M		M								
SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine	3A	x																		x	x		x			
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A	x				140-200 ml	166		196		1 j		5/1 400 ml		EE		E		F							
PERM-UP		Perméthrine	3A	x				x															x		x			
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A	x				180-260 ml															Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.					
AMBUSH 500 EC		Perméthrine	3A		x			140-300 ml															x					
PERM-UP		Perméthrine	3A		x			180-390 ml	177		12 h		1 j		4/600 ml		E		F		Traitement jusqu'au stade 5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.							
POUNCE 384 EC		Perméthrine	3A		x																x							
TROUNCE	BIO	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	3A et NC	x	x	x	x	5 L/100 L d'eau	74††	174	1 j	1 j	Voir l'étiquette	M		E		M		M								
MINECTO PRO		Abamectine et cyantraniliprole	6 et 28	x	x	x	x	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223 L									x						
CORAGEN MAX		Chlorantraniliprole	28	x	x	x	x	83-125 ml	4	91	12 h	1 j	4/375 ml	F		F		M		F		Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué.						
EXIREL		Cyantraniliprole	28	x	x	x	x	500-750 ml	4	92	12 h	1 j	4/4,5 L									ND						
VAYEGO 200 SC		Tétraniliprole	28	x	x	x	x	150 ml	83	170	12 h	1 j	4/600 ml	E		E		F		E								
VOLIAM XPRESS		Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	x	x	x	x	500 ml	341	181	1 j	7 j	2/ND									Homologué contre le ver-gris noir et le ver-gris panaché seulement.						
Vers gris - traitement dans l'eau de transplantation/au sol																												
ORTHENE 97%		Acéphate	1B	x				928 g	18	132	12 h	S. O.	1	L	E	F	M	E		ND								
APPÂT SCORPIO	BIO	Spinosad	5	x	x	x	x	6-50 kg	2	73	S.O.	1 j	3	F	F	F	F			Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles le produit est homologué.								

Légende :

Indices de risque - SAgE pesticides

IRS : Indice de risque pour la santé

IRE : Indice de risque pour l'environnement

S. O. : Sans objet

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visitez la page suivante : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/noms-commerciaux-pesticides-justification-agronomique>

BIO: Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).

Signification du niveau de risque pour les abeilles - SAgE pesticides

Faible : les pesticides qui représentent un **risque faible** pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible. **Modéré** : les pesticides qui représentent un **risque modéré** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement. **Élevé** : les pesticides qui représentent un **risque élevé** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Mode d'action sur l'insecte ou l'acarien : C : Contact I : Ingestion V : Vapeur (inhalation)

Toxicité :

Correspondance dans SAgE pesticides

F : Faible



1

L : Léger



2

M : Modéré



3

E : Élevé



4

Nom commercial	BIO/justification agro.	Matière active	Groupe de résistance	IRS	IRE	DR	DAAR	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucerons (sol)	Punaise terne	Punaises Pentatomidae	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire)	Ver gris (sol)
BIOPROTEC PLUS	BIO	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11A	5††	ND†	4 h	0 j/1 j				T					P				
DIPEL 2X DF	BIO	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	11A	5††	ND†	4 h	0 j													
XENTARI WG	BIO	Novaluron	15	4	36	12 h	1 j				●									
RIMON 10 EC		Méthoxyfénozide	18	13	92	12 h	1 j									P				
INTREPID		Acéquinocyl	20B	14	25	12 h	1 j									●				
KANEMITE 15 SC		Bifénazate	20D	12	20	12 h	3 j										A			
ACRAMITE 50 WS		Fénazaquin	21	93	129	12 h/3 j	3 j										●			
MAGISTER SC		Spirotétramate	23	115	1	12 h	1 j				●						●			
MOVENTO 240 SC		Spiromesifen	23	73	9	12 h	1 j									●	●			
OBERON		Cyflumetofen	25	176	16	12 h	3 j										T			
NEALTA		Cyantraniliprole	28	5	92-175	12 h	1 j	●		●	●					●			●	
EXIREL		Tétraniliprole	28	83	170	12 h	1 j	●		●	●									
VAYEGO 200 SC		Cyantraniliprole	28	6	145	12 h	1 j			●						●			●	
HARVANTA 50SL		Cyantraniliprole	28	3	174	12 h	S. O.			T										
VERIMARK		Chlorantraniliprole	28	4	91	12 h	1 j			●	●					●			●	
CORAGEN MAX		Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	28 et 3A	341	181	1 j	7 j			●						●			●	
VOLIAM XPRESS		Abamectine et cyantraniliprole	28 et 6	60	105-222	12 h	7 j	●		●	●					●	●	●	●	
MINECTO PRO		Flonicamide	29	27	11	12 h	0 j				●									
BELEAF 50SG		broflanilide	30	200	256	12 h	24 h			●										
CIMEGRA																				

Légende :

A : Aubergine P : Poivron T : Tomate CT : Cerise de terre ● : Tout le groupe Solanacées

†† La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

ND : L'information n'est pas disponible pour ce produit.

☒ : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomiques sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomiques, visiter la page suivante :

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/noms-commerciaux-pesticides-justification-agronome>

BIO : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).